

## Autorisation de communiquer des renseignements médicaux



**N. B. :** Votre consentement est nécessaire pour que la Société de l'assurance automobile du Québec puisse communiquer et obtenir des renseignements personnels et médicaux vous concernant en vue d'étudier votre demande d'indemnité.

Numéro de réclamation

### Important

Une photocopie, une télécopie ou une reproduction numérique de cette autorisation a la même valeur que l'original, en vertu des articles 2840 et 2841 du *Code civil du Québec*.

### Renseignements sur la personne accidentée

Nom de famille à la naissance

Prénom

Nom de famille actuel s'il diffère du nom à la naissance

Numéro d'assurance maladie

### Autorisation de communiquer des renseignements au médecin traitant et à tout autre professionnel de la santé

J'autorise le médecin évaluateur et les autres professionnels de la santé, le conseiller ou la conseillère en services aux accidentés et l'agent ou l'agente d'indemnisation de la Société de l'assurance automobile du Québec à communiquer au besoin des renseignements médicaux me concernant à mon médecin traitant et à tout autre professionnel de la santé. S'il y a lieu, un résumé de la communication verbale sera versé à mon dossier.

Cette autorisation est valide jusqu'à la fin du traitement de la demande d'indemnisation, sauf si elle est annulée par écrit.

X

Signature de la personne accidentée majeure ou du représentant ou de la représentante de la personne accidentée

Date (Année-Mois-Jour)

### TROIS FAÇONS DE TRANSMETTRE UN DOCUMENT

Service en ligne Remboursement de frais et envoi de documents : [saaq.gouv.qc.ca/envioidocuments](http://saaq.gouv.qc.ca/envioidocuments)

Télécopieur : 1 866 289-7952

Poste : Société de l'assurance automobile du Québec  
Case postale 2500, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 8A2

*Conservez l'original ou une copie pour vos dossiers.*

### Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à [saaq.gouv.qc.ca/confidentialite](http://saaq.gouv.qc.ca/confidentialite) ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.